



Communiqué de presse,
10 janvier 2023

LE SYNDICAT NATIONAL DES DERMATOLOGUES-VÉNÉROLOGUES S'ENGAGE ET AVANCE DES SOLUTIONS CONCRÈTES ET INNOVANTES POUR PALLIER LA PÉNURIE DE DERMATOLOGUES EN FRANCE

Le Syndicat National des Dermatologues-Vénérologues (SNDV) est conscient de la difficulté de la prise en charge du parcours de soin des patients. Aujourd'hui, la profession fait face à une pénurie inquiétante de médecins spécialisés en dermatologie-vénérologie qui résulte notamment **d'une politique d'absence d'augmentation du nombre de postes d'internes en formation** dont le nombre est établi par l'université et les différents ministères de la santé qui se sont succédés au fil des années. Cette formation n'a jamais pris la mesure de la nécessité **des stages auprès des dermatologues libéraux** afin d'enseigner et de favoriser l'installation en milieu libéral des jeunes dermatologues formés. Actuellement, on recense un total de **10% de dermatologues en moins en seulement 10 ans** et on constate que **ce nombre va encore diminuer dans les années à venir** puisque près de **la moitié des dermatologues en activité a plus de 55 ans**.

Depuis sa création, le SNDV se mobilise au quotidien pour **défendre la profession et œuvrer à son rayonnement sur le territoire** pour y renforcer sa présence et **développer en parallèle des alternatives agiles et plus rapides** pour répondre à cet enjeu majeur.

Depuis des années, le SNDV a été à l'initiative du travail aidé au sein de ses structures médicales libérales par la création des assistants médico-techniques en dermatologie. Nous en prônons le développement et le diplôme pour assurer la sécurité de nos patients et de nos salariés.

Encore plus aujourd'hui, le SNDV ancre son discours et son combat auprès des différentes instances de santé décisionnaires pour **réclamer l'augmentation du nombre d'internes en dermatologie-vénérologie** et la création, à l'échelle nationale, de structures telles que les **Equipes de Soins Spécialisés pour améliorer le parcours de soin des patients**.

LES ÉQUIPES DE SOINS SPÉCIALISÉS, DES ACTEURS ENGAGÉS ET COORDONNÉS EN RÉGION

En premier lieu, le SNDV porte la **création régionale des Equipes de Soins Spécialisés (ESSDV)** (Ile-de-France, Hauts-de-France, Bretagne et Corse) afin de répondre aux besoins de la population. Les ESS proposent **une formation au dépistage primaire des cancers de la peau et des dermatoses chroniques inflammatoires** (psoriasis etc) **aux médecins généralistes** ainsi que **la mise en place de la téléexpertise** pour **améliorer le parcours de soins en lien avec le médecin traitant et les dermatologues**.

LA TÉLÉEXPERTISE, UN OUTIL NUMÉRIQUE INNOVANT AU SERVICE DU PARCOURS DE SOIN DU PATIENT

Depuis 2018, ce sont près de **1500 demandes de téléexpertise en onco-dermatologie** qui ont par exemple été réalisées en IDF. On constate que le **délai de réponse des dermatologues auprès du médecin généraliste est en moyenne de 15 heures** et qu'après le délai moyen **d'obtention d'une consultation est de 8 jours pour un mélanome** et de **18 jours en général pour un carcinome cutané** contrairement au délai moyen de **plus 3 mois pour obtenir un rendez-vous « classique »** chez un dermatologue. Une réponse qui permet de **désengorger les cabinets** et de **prendre en charge plus rapidement les cas prioritaires**.

LA SUPPRESSION DE L'OBLIGATION DE LA PRIMO-PRESCRIPTION HOSPITALIÈRE DE MÉDICAMENTS

Autre pierre à son édifice, le SNDV a demandé et vient d'obtenir la **suppression de l'obligation de la primo-prescription hospitalière de médicaments majeurs dans les maladies chroniques inflammatoires dermatologiques** permettant ainsi une **prise en charge plus efficiente des patients** nécessitant ce type de thérapeutique par les dermatologues libéraux.

LA FORMATION D'UN AN EN DERMATOLOGIE POUR LES MÉDECINS GÉNÉRALISTES, UNE FAUSSE BONNE IDÉE

Le SNDV ne privilégie aucunement un **nouveau diplôme universitaire en dermatologie d'un an proposé aux médecins généralistes** alors que les dermatologues suivent eux une formation de 5 ans en dermatologie après le tronc commun de médecine. Luc Sulimovic, Président du SNDV, souligne que *« cette formation « express » ne permet pas d'aborder cette spécialité dans toute sa complexité et d'acquérir les mêmes connaissances et compétences que les dermatologues. Le SNDV reste critique sur cette alternative provisoire, en attendant que soit formé un nombre suffisant de dermatologues, qui pourrait dégrader le parcours de soin du patient et qui ne contribuerait pas à assurer une dermatologie de qualité »*.

LA DERMATOLOGIE ESTHÉTIQUE, UN PROCÈS D'INTENTION CONTRE LES DERMATOLOGUES

Le SNDV tient également à **combattre une idée reçue sur le ratio d'activité des dermatologues concernant la dermatologie médicale/chirurgicale et la dermatologie esthétique**. Aujourd'hui, la **dermatologie libérale assure plus de 95 % de la prise en charge de la dermatologie médicale/chirurgicale** alors que la **dermatologie esthétique ne représente qu'à peine moins de 10 % de l'activité totale** pour l'ensemble de ces professionnels de santé spécialisés y compris dans le milieu hospitalier. Luc Sulimovic, Président du SNDV, tient également à préciser que *« ce préjugé nuit à l'image et au crédit de l'ensemble de la profession même si les dermatologues sont des experts qualifiés en médecine esthétique. Aujourd'hui, un certain nombre de Français pense qu'il est de plus en plus difficile d'obtenir un rdv en dermatologie parce que les dermatologues privilégieraient les soins esthétiques alors qu'en réalité cette conséquence est due à une pénurie de ces professionnels depuis plusieurs années. Les médecins généralistes sont de plus en plus nombreux à faire de la médecine esthétique sans qualification reconnue alors que nous sommes en pénurie de médecin traitant.*

Avec près de **100 000 cancers de la peau détectés annuellement** en France soit **3 fois plus qu'il y a 30 ans** et seulement **3,4 dermatologues-vénérologues en exercice pour 100 000 habitants**, la santé des Français est un enjeu majeur pour le SNDV. Il tient à assurer que les dermatologues actuels et futurs puissent apporter toute leur expertise médicale à l'ensemble de la population et sur la totalité du territoire pour que tout un chacun puisse avoir accès à une offre de soin de qualité. Il est essentiel aussi de noter le nombre important de dermatologues en cumul emploi-retraite qui, face à cette pénurie, s'efforce de rester actifs pour répondre aux besoins de la population.

CONTACTS PRESSE :

Agence MCS COM :

Sandra Bozzi | Tél : 06 17 60 22 50 | Mail : sbozzi@mcsc.com.fr
Mélania Correia | Tél : 06 29 44 41 67 | Mail : mcorreia@mcsc.com.fr

SNDV :

Laura Tsafack | Tél : 07 55 59 42 38 | Mail : laura.tsafack@sndv.org